



Guéret, le 12 janvier 2017

Communiqué de presse

Vigilance jaune « Vent violent »

Météo France vient de placer le département de la Creuse en vigilance jaune « Vent violent » à compter de ce jeudi 12 janvier à partir de 17h00.

Un épisode venteux de courte durée se met en place dès la fin d'après-midi/ début de soirée sur le littoral de la Charente-Maritime, se décalant rapidement dans les terres et atteignant par la suite les Deux-Sèvres, la Vienne, la Haute-Vienne et la Creuse.

Le vent de secteur ouest à nord-ouest soufflent en rafales, généralement comprises entre 100 et 110 km/h sur le littoral, 90 et 100 km/h dans les terres avec des pointes pouvant dépasser les 100 km/h très localement.

Le Préfet de la Creuse appelle chacun à la plus grande prudence, et recommande aux automobilistes et aux usagers, de respecter les consignes suivantes :

- Limitez vos déplacements.
- Limitez votre vitesse sur route et autoroute, en particulier si vous conduisez un véhicule ou attelage sensible aux effets du vent.
- Ne vous promenez pas en forêt.
- En ville, soyez vigilants face aux chutes possibles d'objets divers.
- N'intervenez pas sur les toitures et ne touchez en aucun cas à des fils électriques tombés au sol.
- Rangez ou fixez les objets sensibles aux effets du vent ou susceptibles d'être endommagés.

Site de Météo France : www.meteofrance.com

Contact Presse : Jean-François RENGAR - Tél 05.55.51.58.95
Préfecture de la Creuse - Place Louis Lacrocq - B.P. 79 - 23011 Guéret Cedex
Tel : 0810 01 23 23 - Fax : 05.55.52.48.61 - www.creuse.gouv.fr



Préfet de la Creuse



Préfet 23